

Procédure d'inscription au CYN à distance

Etape 1

L'adhérent choisit un **groupe de nage** selon son niveau, ses disponibilités et les modalités d'inscription (informations sur le [site Internet du club](#), rubriques "[Nos activités](#)" et "[Inscriptions](#)"). Il informe le CYN (information@cyn91.fr) de son souhait pour vérifier les disponibilités dans le groupe souhaité.

Etape 2

L'adhérent télécharge, remplit et signe le **formulaire de licence FFN**, disponible sur le site du CYN, rubrique « Inscriptions » (https://www.cyn91.fr/index.php/inscriptions/#iframe_assoconnect).

Etape 3

L'adhérent crée **son compte CYN** en ligne, et y renseigne les informations demandées. Le lien vers le compte CYN est disponible depuis notre site Internet, rubrique "[Mon compte](#)". Lors de la création du compte, la validation d'un administrateur CYN est nécessaire. L'adhérent doit également charger dans son profil les documents demandés, et en particulier :

- le **formulaire de licence FFN** complété
- un **certificat médical** autorisant la pratique de la natation. Le certificat médical est indispensable pour donner accès au bassin.

Etape 4

Le CYN crée une adhésion et réserve la place dans le groupe retenu. L'adhérent reçoit une notification par e-mail avec le montant de la cotisation à régler.

Etape 5

L'adhérent dépose une enveloppe avec son paiement (par chèque) dans la boîte aux lettres du CYN, à l'entrée de la piscine de Yerres. L'adhérent en informe le CYN par e-mail (information@cyn91.fr) afin que le club valide au plus vite le dossier. Merci de rappeler les nom et prénom de l'adhérent, ainsi que son groupe, dans l'enveloppe.

Etape 6

Une fois que tout est fait, le CYN confirme l'inscription par e-mail, et l'adhérent peut alors débiter ses cours normalement.